



SPÉCIAL ÉLECTION MUTUELLE

ÉDITORIAL PAR MICHEL WAGNEZ

La pandémie de la Covid-19 révèle l'ampleur des dysfonctionnements de nos sociétés dans le domaine de la santé. Dysfonctionnements dus aux choix politiques inspirés par le capitalisme et son avatar le libéralisme financier.

Notre analyse et l'expérience de 75 ans de Sécurité Sociale nous montre que seule la solidarité nous a permis d'éviter une plus grande catastrophe humanitaire. Il est donc impératif de faire redécouvrir l'importance de cet atout social qu'est la solidarité.

Elle doit être démocratique et universelle.

- Démocratique c'est-à-dire qu'elle doit rester sous le contrôle des cotisants et non du capital.
- Universelle car elle doit bénéficier à tous sans conditions de revenus.

Si nous voulons contrer la pandémie actuelle, il faut pouvoir accueillir et soigner les malades dans les meilleures conditions médicales possibles. Or ceci ne peut dépendre des ressources des uns et des autres car le virus continuerait de circuler dans les catégories aux revenus les plus faibles. À l'exemple de la



tuberculose que l'on a vu ressurgir chez les plus déshérités.

La solidarité doit aussi être intergénérationnelle et inter-catégorielles. La santé, bien se soigner, cela a un coût : il faut des personnels formés et en nombre suffisant, il faut des techniques (médicaments ou matériels) de plus en plus sophistiquées. Cette charge financière doit être répartie équitablement afin de n'être insupportable à personne. Pour cela il est important aussi qu'il n'y ait plus de dividendes à verser à des « actionnaires » car la santé doit être sorti du domaine « marchand ».

Notre Mutuelle des Personnels d'Air France ne reverse pas de dividendes et ses frais de gestions représentent environ 8 % de ses recettes au même niveau que la Sécurité Sociale.

La Solidarité y existe encore mais de rudes coups lui ont été portés. Pour ceux qui dirigent aujourd'hui la MNPAF il est normal que l'on puisse « acheter » de meilleurs remboursements donc de meilleurs soins si l'on en a la capacité financière. Tout le contraire de ce que nous défendons à la CGT, c'est pourquoi nous vous appelons à voter pour les listes :

LE CHOIX D'UNE GARANTIE POUR TOUS



Pour une Sécurité Sociale à 100 %



La création de la Sécurité Sociale en 1945 est l'aboutissement d'un long combat. C'est la lutte des classes qui en est à l'origine. Les premières caisses de secours ont été imposées aux patrons par les grèves.

Aujourd'hui la défense de la sécurité sociale passe par la même

règle : se défendre ensemble pour protéger chacun.

La CGT propose le droit à une Sécurité Sociale intégrale à 100 % pour la santé, la famille, l'emploi, la retraite et la perte d'autonomie.

La protection sociale vise à protéger les individus des aléas et des évolutions de la vie ainsi que des ruptures avec le « monde du travail » : maladie, maternité, accidents du travail, invalidité, perte d'autonomie, chômage, retraite, éducation des enfants.

La protection sociale doit répondre aux principes de solidarité, de démocratie d'universalité qui constituent le fondement de la Sécurité Sociale.

La Sécurité Sociale est au cœur de la protection sociale en France. Son rôle doit être renforcé.

LES MOYENS POUR Y PARVENIR

Mis en place dès la création de la Sécurité Sociale, le salaire socialisé est le fondement d'un système solidaire et universel car il garantit ainsi son financement mais aussi son indépendance, face aux politiques gouvernementales.

Le principe de financement justifié par le régime universel, relève de la démocratie sociale et doit être placé sous la responsabilité de représentants élus par les assurés.

La contribution des employeurs doit demeurer une cotisation, c'est-à-dire prélevée dans l'entreprise et également contrôlée. Afin de tenir compte de certaines réalités économiques, l'augmentation du taux de cotisation sociale doit être modulée en fonction de la valeur ajoutée créée dans l'entreprise et de l'importance de la masse salariale.

Il est également nécessaire de soumettre l'ensemble des éléments de rémunération à cotisation afin d'éviter le développement de formes de rémunérations aléatoires, inégalitaires et discriminatoires.

Un processus de reconquête de la Sécurité Sociale à 100 % qui passe par une maîtrise des évolutions du champ de la protection sociale complémentaire.

EN MATIÈRE DE PRÉVENTION :

Les organismes complémentaires bénéficient de 2 atouts incontestables : la proximité, quand elle a été préservée, et une connaissance plus fine des besoins des personnes couvertes. Ces atouts peuvent leur permettre de réaliser des actions de prévention en complément des plans nationaux mis en œuvre par l'assurance maladie soit sur des risques non pris en compte, soit dans un prolongement territorial au niveau des branches professionnelles ou dans la fonction publique.

EN MATIÈRE D'AXES AUX SOINS :

La mutualité et les groupes de protection peuvent favoriser une complémentarité avec l'assurance maladie pour faciliter l'accompagnement des assurés sociaux dans le système de santé grâce à leur réseau de réalisations sanitaires et sociales :

- 470 centres dentaires
- 350 centres d'auditions
- 600 établissements médico-sociaux (EHPAD, services et soins à domiciles,...)

À défaut de prise en charge sécurisée les réseaux de soins organisés par les complémentaires ont pu permettre de faire baisser les tarifs de vente et une prise en charge en tiers payant des frais de santé notamment en matière d'optique.

La reconquête de la sécurité sociale intégrale à 100 % est une démarche globale qui interroge le rôle, la place, le sens et la finalité tant de la sécurité sociale que des complémentaires. C'est cette dynamique revendicative à construire qui doit être portée dans le débat public et au niveau des organismes de sécurité sociale santé et complémentaires.

Daniel BLACHE

Quelles orientations politiques pour une gestion solidaire de la MNPAF ?

⇒ Nous voulons rétablir une véritable solidarité entre les catégories et les générations

Ce n'est pas la cotisation qui fait la solidarité. La solidarité repose sur le principe : *de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins.*

C'est le principe qui est à la base de la sécurité sociale, le principe qui a été énoncé par les rédacteurs « des jours heureux » alors que la France et le Monde étaient encore plongés dans les horreurs de la Seconde Guerre Mondiale.

La mise en application de ce principe s'oppose à l'existence de plusieurs cahiers de prestations. Ces différents cahiers sont accessibles en fonction de notre capacité financière. Cette possibilité de « choisir » de meilleurs soins à cause d'une plus grande capacité financière ne fait qu'accroître les inégalités sociales et est contraire à la solidarité la plus basique qui conditionne la vie en société.

■ **NOUS RÉCLAMONS, AVEC D'AUTRES, LE RETOUR A AU MOINS 5 TRANCHES DE COTISATIONS** *en faisant cotiser un peu plus les hauts et très hauts revenus. Cela ne semble pas insurmontable puisqu'aujourd'hui une majorité d'ouvriers droit à revenus supérieurs à 24 000,00€ souscrivent à l'altitude 400... Selon quelles modalités les faire cotiser ? laissons cela à la discussion entre les listes.*

■ **NOUS RÉCLAMONS UN SEUL CAHIER DE PRESTATIONS.** *Pourquoi ? parce que pour nous il est intolérable que la santé soit une marchandise et que les revenus de chacun permettent d'acheter un meilleur service.*

⇒ Nous voulons rétablir la cotisation des conjoints en fonction des revenus et non de l'âge

La cotisation en fonction de l'âge est une atteinte grave à la notion de solidarité ; elle est la conséquence d'une politique qui considère le domaine de la santé comme un domaine marchand ordinaire et calcule la cotisation en fonction du risque. C'est la négation de la solidarité. Ce qui est admissible pour une assurance automobile ne l'est pas pour la santé. Il nous faut faire monter plus fort l'exigence d'une vraie solidarité entre les générations, les catégories socio-professionnelles et entre tous les cotisants.

■ **NOUS RÉCLAMONS UN NOUVEAU MODE DE CALCUL DE LA COTISATION DES CONJOINTS**

⇒ Nous revendiquons une participation d'Air France pour ses retraités

Cette participation financière a déjà existé dans le passé sous différentes formes.

Elle se justifie par le fait que notre travail pendant les années passées à la Compagnie a créé de la richesse mais que ceci a eu, pour beaucoup d'entre nous un impact sur notre santé à long terme que ce soit du fait des décalages horaires pour les personnels navigants que des horaires décalés pour les personnels au sol ou du travail dans des conditions insalubres. L'entreprise a donc vis-à-vis de nous un devoir moral de reconnaissance des conséquences de ces conditions de travail. Ceci doit se traduire par une « cotisation » d'Air France à notre complémentaire santé.

■ **AIR FRANCE DOIT PARTICIPER FINANCIÈREMENT À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DE SES SALARIÉ-E-S RETRAITÉ-E-S**



Dessin Claude Jullian



LE CHOIX D'UNE GARANTIE POUR TOUS

DES COTISATIONS
EN FONCTION DES REVENUS

.....

DES REMBOURSEMENTS
IDENTIQUES POUR TOUS

.....

DÉFENDRE ET AMÉLIORER NOTRE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE

Cette année a été marquée par la terrible crise sanitaire que nous n'avons pas encore fini de traverser. Elle a mis en évidence l'importance de notre système de Sécurité Sociale. Sans lui quel aurait été le nombre des victimes du virus ?

Malgré de fortes paroles du Président de la République pendant la crise du COVID sur l'importance de notre système de Sécurité Sociale et de l'hôpital public, des décisions importantes sont prises sur le blocage de nos pensions de retraite et sur de nouvelles taxations concernant les mutuelles.

Par ailleurs, la décision sans précédent de la direction d'Air France de supprimer des milliers d'emplois va peser sur les ressources de la mutuelle. Des centaines de salarié(e)s pourraient quitter la mutuelle affaiblissant ses moyens.

Nous risquons, hélas, d'assister à l'accélération d'une dérive inégalitaire mettant à mal la possibilité, pour chacun d'entre nous, de se soigner suivant ses besoins quels que soient ses moyens, qui est notre revendication.

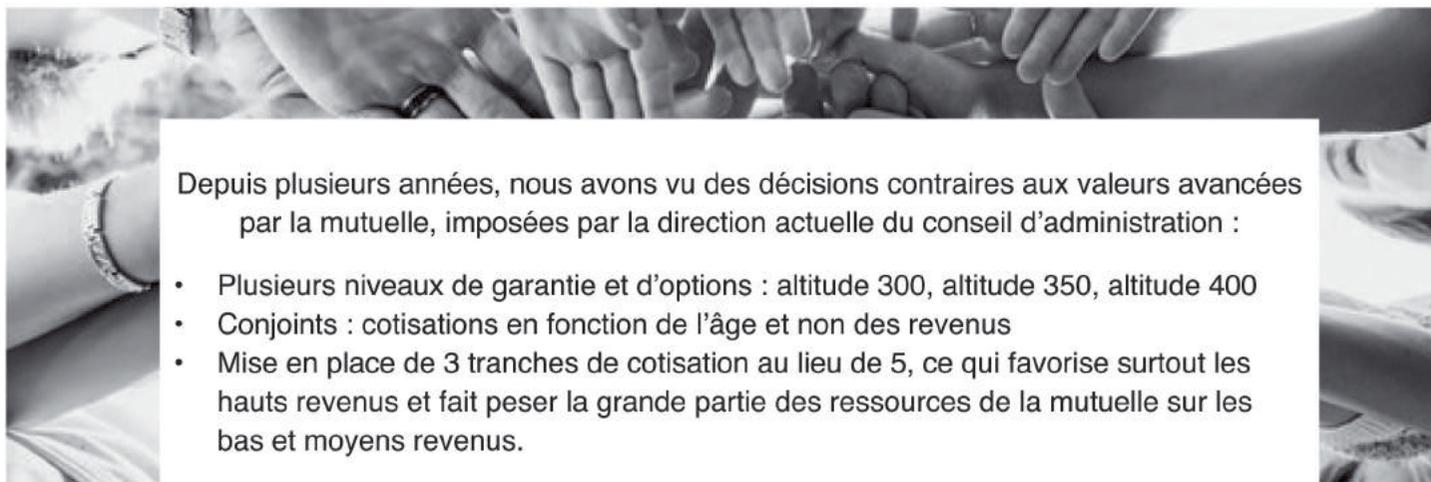
DANS CE CONTEXTE NOTRE MUTUELLE A UNE PLACE ET UN ROLE A JOUER

Le mutualisme se définit d'abord par des notions de solidarité et démocratie

- La démocratie c'est respecter le vote des adhérents et permettre à leurs représentants de siéger à tous les niveaux des instances.
- La solidarité doit être catégorielle et intergénérationnelle : pas de cotisation liée à l'âge, cotisation en fonction des revenus.

Ces principes vont guider notre programme pour une autre gestion de la mutuelle.

.....



Depuis plusieurs années, nous avons vu des décisions contraires aux valeurs avancées par la mutuelle, imposées par la direction actuelle du conseil d'administration :

- Plusieurs niveaux de garantie et d'options : altitude 300, altitude 350, altitude 400
- Conjoints : cotisations en fonction de l'âge et non des revenus
- Mise en place de 3 tranches de cotisation au lieu de 5, ce qui favorise surtout les hauts revenus et fait peser la grande partie des ressources de la mutuelle sur les bas et moyens revenus.

Les délégués de la liste le Choix d'une Garantie pour Tous se sont toujours opposés à ces choix

.....

NOUS REVENDIQUONS - AVEC VOTRE SOUTIEN



+ UN CAHIER DE PRESTATIONS UNIQUE

+ UNE MEILLEURE COUVERTURE DE SOINS

+ CONJONTS : RETOUR À UNE COTISATION EN FONCTION DES REVENUS

+ CRÉATION DE 2 NIVEAUX DE COTISATION SUPPLÉMENTAIRES

- Relever les cotisations des hauts et très hauts revenus / pensions
- Diminuer les cotisations des 2^{1ères} tranches de cotisation
- Maintenir la 3^{ème} tranche au niveau actuel

+ AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION AIR FRANCE

Versement par AF d'une contribution pour les anciens retraités salariés de la Compagnie qui ont participé au développement international de celle-ci.

+ CURES THERMALES

Meilleure prise en charge des dépenses engagées par l'adhérent curiste

+ HANDICAP

Augmentation de certaines prestations ou «déplafonnement». Participation de la mutuelle aux traitements déremboursés des maladies articulaires.

+ PRÉVENTION

Mise en place d'une vraie politique de prévention notamment pour les retraité(e)s.

.....

LE 7 JANVIER, VOTEZ POUR LA SOLIDARITÉ ENTRE LES CATÉGORIES ET LES GÉNÉRATIONS, VOTEZ POUR LA DÉMOCRATIE, VOTEZ POUR LA LISTE

LE CHOIX D'UNE GARANTIE POUR TOUS

soutenue par la CGT, l'UGICT_CGT Air France et L'USRAF-CGT



Convoyeur de fonds, un métier à risques...



On n'exerce pas cette profession par choix, mais par les circonstances de la vie et des aléas sociaux-économiques (perte de son emploi).

Confrontés très jeune (17 ans) au travail pénible et périlleux (Monteur en charpente métallique), j'ai vécu en direct la perte de mon frère Michel âgé

de 27 ans (chef d'équipe) sur un chantier, ce qui vous forge par la force des événements, un caractère et un défi face à la vie et à la sécurité au travail...

Bien que n'ayant pas l'âge requis de la majorité, j'ai poursuivi ce travail pendant cinq ans (hormis les 12 mois de la période du service militaire) et effectué d'autres métiers, tels que conducteur livreur de messageries, manœuvre sur la ligne des chantiers de l'acheminement du Gaz de Russie sur le territoire,...

Le défi face aux dangers, c'est concrétisé le 4 juillet 1984, lorsque j'ai été embauché par la société de Transport de fonds Protecval à Marseille, devenue Brink's par la suite.

En mai 1985 au Merlan quartier de la ville, un fourgon blindé avec à bord trois de nos collègues de travail était attaqué à la roquette, provoquant la dévastation du véhicule et la mort d'Alain M. - Conducteur, Alain D - Messenger, Guy S - Garde, ce troisième collègue pour qui nous avons organisé une collecte pour son mariage prochain.

Imaginer l'impensable est une chose, le vivre en est une autre, d'autant plus que nous avons tous terminés notre travail ce jour néfaste, n'étant informés que par les salarié.e.s des donneurs d'ordres, dont certain.e.s étaient en larmes. C'est seulement à cet instant que nous avons compris l'ampleur de la catastrophe humaine et de l'impact de la violence mortelle infligées à nos trois collègues.

S'en est suivi un arrêt de travail des convoyeurs jusqu'aux obsèques, il y a eu de nombreuses démissions et arrêts de travail, si bien qu'à la reprise, nous étions à peine une douzaine à nous présenter au centre-fort. Il faut dire que certains d'entre nous, dont moi-même, n'étions pas encore titulaires et donc ne bénéficiaient pas d'un contrat à durée indéterminée.

En toute franchise, nous avons peur, mais nous avons également du courage et de la détermination, je me souvenais d'une

phrase de mon frère décédé, qui me répétait souvent face à l'inconscience de ma jeunesse et du danger parfois au travail, « que la peur n'évitait pas le danger » mais que l'analyse et la détermination étaient essentielles pour atténuer cette peur.

C'est lors de cette période que l'engagement syndical est devenu une évidence pour moi de nous battre collectivement pour un meilleur avenir professionnel, pour la reconnaissance professionnelle, pour la sécurité des personnes avant celle de l'argent que nous transportions.

Plus tard, avec l'expérience professionnelle et syndicale acquises, j'ai eu l'occasion de mener un combat dans l'entreprise, avec un camarade du CHSCT Pascal C, afin de faire changer les gilets pare-balles qui étaient d'une efficacité mineure, ce qui nous mettait en danger y compris par certaines conséquences de l'impact et les séquelles de la pénétration des balles.

Nous étions conscients que nous risquions nos deux emplois, dans la mesure où nous n'aurions jamais eu l'autorisation par l'entreprise, d'effectuer les tests sur nos pare-balles et encore moins d'obtenir les résultats par la médecine légale, des conséquences sur le corps humain. Et bien, nous l'avons fait pour aller au bout de notre action et de façon à ce que l'entreprise ne puisse prendre des sanctions à notre encontre. Celle-ci a eu l'obligation de changer l'ensemble des gilets pare-balles, dans des délais très brefs. Après 20 ans d'ancienneté, les dirigeants ont essayé de me le faire payer, mais face à des arguments peu crédibles et l'appui inconditionnel est déterminé des convoyeurs de notre centre-fort, ils ont renoncé car l'ensemble des camarades et collègues de travail refusaient de reprendre leur activité, sauf si je reprenais le travail avec eux et ceci sans aucune sanction, ce qui a été le cas.

Il y a eu également la grève de mai 2000, où la profession a subi une série d'attaques mortelles sans précédent sur le territoire et où nous avons pu faire reconnaître notre métier « à risques », d'obtenir des décrets afin de renforcer la sécurité des convoyeurs, entre-autres... et centre-forts, mais aussi réglementer plus amplement la profession, concernant les salarié.e.s, y compris, ceux des donneurs d'ordres.

Tout ceci, m'a ouvert également au syndicalisme Interpro en Union Locale, ce qui m'a permis de m'enrichir dans le partage des expériences et des échanges ainsi que dans l'engagement, notamment dans le soutien et la défense des salarié.e.s, face aux divers méfaits des employeurs, particulièrement dans les petites et moyennes entreprises. Conseiller du Salarié est aussi une expérience que j'ai eue avec un réel engagement.



Pour conclure, comme un film que l'on déroule à l'envers, je pense qu'il est important pour moi de coucher sur le papier et de rappeler toute ma reconnaissance à deux profs qui ont tout fait pour me sortir du contexte de l'enfant d'émigré polonais et qui m'ont éveillé tous deux à la conscience Humaine et à cette cause qui fait que nous soyons Égaux, ainsi que la conscience politique, pour l'un des deux qui était Communiste.

Je pense également à cet Enseignant en Centre de formation professionnelle, qui nous encourageait à nous faire respecter, car notre groupe de travail déjeunait tard par obligation et ne pouvait prétendre qu'à des restes à la cantine. Notre groupe était soudé et nous refusions de manger en retournant nos plateaux vides sur la table. J'ai pris alors l'initiative de demander le Règlement Intérieur de l'établissement et ainsi nous avons mis en demeure le Directeur de nous recevoir pour entendre nos « revendications » et ainsi respecter également ce règlement qui ne l'était pas à notre rencontre.

Cet enseignant en aparté m'a confié alors, que j'avais eu une démarche de syndicaliste et pour ne rien vous cacher, c'était un syndicaliste CGT.

Ainsi, la boucle est bouclée, tout ceci a fait de moi ce que je suis, il a fallu un peu de temps pour que tout ceci mûrisse, j'ai vécu en Haute-Savoie et comme disaient les voisins Suisses « y'a pas le feu au lac », donc ma vie et mon engagement ont évolué doucement, Sûrement, mais résolument.

La lutte n'est pas terminée et nous avons encore du chemin à parcourir ensemble, avec cette fraternité qui est sans pareille et cet engagement qui ne s'éteint qu'avec notre dernier souffle... Le plus tard possible bien évidemment !

Patrick NOSZKOWICZ



Union Syndicale des Retraités d'Air France/CGT

L'ASAF est prioritairement dédiée au sport dans l'entreprise.

Cette revendication permanente des salariés se trouve renforcée par l'accroissement constaté de la pression au travail et des pathologies qui en découlent.

Plus que jamais, une place doit être faite à l'ASAF.

Les militants de l'USRAF-CGT mesurent bien les obstacles financiers qui se présentent au niveau du CSEC et des CSE.

Ces questions peuvent et doivent être réglées dans l'intérêt de toutes et de tous.

Depuis l'inversion des flux demandée par pratiquement l'ensemble des CSE, l'ASAF n'a pour fonctionner que les subventions qu'ils veulent bien donner pour les actifs, les retraités étant pris en charge en 2019 par le CSEC.

Pour l'année sportive 2020 – 2021, les retraités doivent faire un don à l'association (Val d'Oise) déductible des impôts et une cotis de 10 €.

L'ASAF n'est pas une association privée qui est financée par des dons, mais une amicale sportive Air France qui doit être financée par la direction, les CSE et les cotisations des adhérents (actifs et retraités).

Les retraités d'aujourd'hui sont les actifs d'hier, qui ont été à l'origine de la bonne marche de l'ASAF et de son financement.

Les CSE ont touché en 2018, 78 738 314 € de la part d'AF, l'ASAF a touché une subvention de 1 066 563 € soit 1.35 %... de la subvention attribuée par AF...

L'USRAF CGT demande à l'ensemble des institutions concernées, Syndicats, CSE, CSEC et Direction, de se concerter pour trouver une solution, qui permette de préserver les activités de l'ASAF, pour les salarié(e)s, les retraités, pour le bien-être de toutes et tous.





Jacques aimait follement la vie



C'est un tout jeune homme, Jacques, quand il est embauché à UTA. Il travaille sous douane et devinez qui fait partie de ses collègues? Sa future Belle-maman! D'ailleurs les parents de Monique ont travaillé tous les deux à UAT puis à UTA. C'est durant la décennie suivante que j'ai fait la connaissance de Jacques.

Sans doute, c'est dans le train de nuit pour Toulon, en partance pour mon 1er congrès fédéral à Gassin en 1973, qu'Albert Block, responsable du syndicat CGT d'Air Inter, m'a présenté Simone Darul, Jacques faisait partie de la délégation UTA.

Jean Morvan me demandait, nouvel élu que j'étais au Comité National Fédéral, après le congrès suivant, de travailler avec le syndicat UTA. Nous avons fait plus amplement connaissance, le plus souvent au Bourget, où Jacques a travaillé avant l'ouverture de Roissy.

« Quand je suis arrivée à UTA en 1974, Roissy venait de démarrer et les copains comme Jacques étaient déjà partis du Bourget. Aussi je ne l'ai pas rencontré tout de suite mais la lutte pour sauver l'Hôtellerie était récente et Jacques y avait pris sa part et au syndicat, j'ai connu son nom très vite. Un peu plus tard, j'ai pu apprécier ses nombreuses qualités de militant: il aimait défendre les intérêts des travailleurs et avait la connaissance du capitalisme et l'intelligence pour faire face aux patrons et pour convaincre les travailleurs de se battre pour leurs revendications.

Les réunions du Comité d'entreprise UTA, puis de la Direction Industrielle UTA

et celles du CCE Air France ont souvent été des lieux de débats après où Jacques prenait toute sa place grâce notamment à son esprit vif de réparties et d'à propos qui pouvait désarmer les patrons. Il s'est aussi beaucoup investi dans les activités sociales et culturelles.

Je me rappelle une délégation des salariés en lutte à Roissy où nous avons décidé de monter dans le bureau du responsable de la DI de l'époque. Jacques, en tête, avec sa corpulence « avantageuse », sa détermination « calme » et l'appui des copains derrière a poussé ce monsieur à l'intérieur de son bureau et ainsi l'a « convaincu » qu'il fallait qu'il écoute nos revendications.

Pour moi, Jacques fait partie intégrante de tous ces militants CGT qui à UTA notamment ont su informer, écouter, transmettre et débattre pour organiser des luttes qui ont améliorées les conditions des travailleurs. Il est toujours resté fidèle à ses convictions et à participer à la lutte pour un monde plus juste toute sa vie ». Marie-Claude Guelle.

« Dans mes souvenirs, je me souviens de son rire, de sa bonne humeur. Ce « fana » de vélo, que je n'arrivais pas à suivre, était un supporter assidu du Tour de France, allant voir sur les routes de montagne plusieurs étapes pendant ses congés. Ce côté populaire était sa joie de vivre. Les salariés d'UTA se pressaient dès que nous annoncions sa prise de parole dans une assemblée de personnel. Un vrai rassembleur sans chichi, aimé pour sa simplicité et son parler vrai. Face à la direction, une imposante bonhomie, mais d'une efficacité redoutable, martelant les arguments pour la défense des salariés, il était respecté de tous. Je suis triste et abattu, c'était plus qu'un camarade, c'était mon ami. »

Fraternellement Christian BOURDET.

Dans les années 1980 je me souviens d'une fête organisée par le syndicat au Bourget. Devinez qui l'animait? Jacques, qui avait l'art de créer une ambiance. On pourrait penser que la Picardie est un pays sans relief, mais Jacques, natif d'Amiens, était expert dans l'art de la ficelle! Je fais un bond dans le siècle suivant: à qui a-t-on demandé d'animer les 20 ans de l'USRAF (peut-être bien à Montreuil?), à Jacques qui avait souvent des propositions à faire des initiatives à proposer, et qui savait les mettre en musique. Je crois me rappeler un moment passé ensemble avec les Bertaut et les Boulanger à cet anniversaire; Henri et Jacques s'appréciaient beaucoup. Jacques s'est syndiqué à l'USRAF après son départ en FNE.

En 2002, avec Francis Vitel et Yvon Milin-Lebrun, nous l'invitions à venir parler avec nous au secrétariat. Jacques est d'accord pour y être élu au congrès suivant que nous commençons de préparer à Montrichard chez Henri et Evelyne Bertaut; y participe également Serge Zadikian auquel nous avons fait la même proposition. Non sans défriser quelque peu la sensibilité de Marcel Raut, Jacques nous a montré très vite son talent pour renouveler le journal et lui insuffler le dynamisme dont il avait besoin. Jacques a été élu à l'UFRT durant 6 ans.

C'est dans cette période que j'ai travaillé le plus assidument avec Jacques. Sa force de caractère faisait qu'il était souvent en avant pour proposer, mettre en route. Jacques, tu as été un camarade que j'ai beaucoup apprécié durant près de 40 ans.

Claude DEPOIL.



Avec les copains en 2006





Déclaration des Administrateurs-trices CGT dans les caisses nationales de Sécurité Sociale sur le PLFSS 2021

Face à la crise sanitaire historique que nous connaissons, on pouvait légitimement attendre que ce PLFSS engage une véritable stratégie de rupture à la mesure des enjeux fondamentaux auxquels nous sommes confrontés.

Mais, sans grande surprise, nous sommes une fois de plus face à un Gouvernement irresponsable qui nous livre un PLFSS qui s'inscrit dans la continuité des politiques menées depuis de nombreuses années qui ont conduit à la catastrophe sanitaire que nous connaissons avec pour conséquence une crise économique et sociale désastreuse pour l'ensemble de la population.

Comme l'écrivait le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie dans un rapport et un avis adoptés en juin dernier : « *la crise sanitaire actuelle a montré les limites des dispositifs d'anticipation des situations exceptionnelles en France. [...] Il paraît certes difficile de prévoir tous les scénarios catastrophes, mais le scénario dans lequel nous sommes était, lui, prévisible et d'ailleurs prévu.* »

Ce PLFSS s'inscrit dans une politique libérale où le système de Sécurité sociale n'a plus pour objectif de répondre aux besoins de tous. Le Gouvernement, à travers ce PLFSS, pose toutes les fondations d'un système à l'anglo-saxonne géré et financé par l'État, qui octroie un minimum pour les plus précaires et qui pousse la grande majorité vers le système assurantiel et la capitalisation.

Pour l'essentiel, on continue en effet comme avant : le PLFSS prévoit ainsi de réaliser 4 Mds€ d'économies, dénommées *mesures de régulation*.

Ces mesures d'austérité sont formulées exactement dans les mêmes termes que dans tous les PLFSS précédents depuis de nombreuses années : structuration de l'offre de soins, pertinence et qualité des soins en ville, amélioration la performance interne des établissements de santé...

Quant aux mesures concernant le médicament, aucune régulation du marché n'est prévue. et l'industrie pharmaceutique peut continuer à engendrer des profits monstres financés par la Sécurité sociale, à l'instar de Sanofi qui a distribué 4 Mds€ de dividendes en 2020.

Alors que le nombre de malades atteints par le Covid-19 augmente, le système de santé et plus particulièrement

l'hôpital, n'a pas la capacité d'assurer pleinement ses missions par manque de moyens.

En effet, le manque de personnels et par conséquent de lits ouverts ne permet pas d'assurer à la fois la prise en charge des patients habituels et ceux atteints par le Coronavirus.

Le Ségur de la santé, qui occupe une part importante de ce PLFSS, n'a répondu ni aux attentes des salariés ni aux besoins de la population en termes de réponse aux besoins.

Le PLFSS acte ainsi une augmentation de 180 € par mois en plusieurs phases, ce qui est en deçà de la revendication des personnels, et est loin de rattraper les années de rigueur salariale et encore moins la moyenne des salaires des pays européens. La première revendication des salariés qui était l'embauche massive des personnels ne trouve aucune réponse dans ce PLFSS.

Au contraire, 3 400 lits ont été fermés en 2019, et les fermetures se poursuivent dans de nombreux hôpitaux malgré la crise.

Le PLFSS confirme la reprise par la CADES d'un tiers de la dette des hôpitaux actée par la loi du 7 août 2020, ce qui aboutit à transférer à la Sécurité sociale une dette de 13 Mds€, dont le remboursement sera financé par les assurés sociaux à travers la CRDS, alors qu'il s'agit d'une dette de l'État.

Cela permettra, selon le PLFSS, de financer un même montant d'investissements, mais ces investissements seront apportés par les ARS, sous réserve que les hôpitaux passent sous les fourches caudines des plans de qualité et d'efficacité édictés par ces dernières, soit en clair une austérité renforcée.

En outre, ce PLFSS comporte une mesure particulièrement scandaleuse : la taxation des assurés sociaux passés par les urgences sans que ce passage débouche sur une hospitalisation.

Or de nombreux soins réalisés aux urgences ne nécessitent pas d'hospitalisation, ce qui ne veut pas dire qu'ils ne sont pas urgents et sérieux. Ce recours aux urgences témoigne et compense en premier lieu de la déficience de la permanence des soins. Le fait de faire payer les soins



aux urgences risque d'encre aggraver la renonciation à des soins indispensables notamment des assurés les plus fragiles.

Le gouvernement doit renoncer à ce projet scandaleux.

Ainsi que le gouvernement l'avait annoncé, le PLFSS engage la création d'une 5e branche dédiée à la perte d'autonomie, en individualisant les financements alloués à la CNSA

Cela confirme les craintes déjà exprimées par la CGT. D'une part, aucun financement nouveau n'est dégagé. On opère simplement un transfert de ressources provenant pour l'essentiel de la branche maladie. D'autre part, le fait que ce financement repose à 90 % sur la CSG confirme la logique d'étatisation de cette 5e branche, dont la gestion sera également étatisée via la CNSA, et dont la « gouvernance » ne repose en rien sur la démocratie sociale qui fonde la gestion de la Sécurité sociale.

Surtout, cette 5e branche consiste à séparer ce qui relève de la santé et ce qui relève du handicap, alors que ceux-ci sont inséparables.

Pour la CGT, le droit à l'autonomie doit être pris en charge au titre de la maladie dans le cadre de la Sécurité sociale avec un financement par la cotisation sociale.

Le 3^e axe majeur de ce PLFSS concerne la branche famille. La faible augmentation des dépenses programmées à venir laisse augurer un maintien voire une aggravation de la politique d'austérité afin de financer les nouvelles mesures prévues et l'augmentation des prestations pour les allocataires plus nombreux et plus démunis à cause de la crise sanitaire.

La principale nouveauté consiste en l'allongement du congé paternité, le faisant passer de 11 à 25 jours calendaires auxquels viennent s'ajouter les 3 jours de congés de naissance.

Cette décision est une première étape vers une revendication portée de longue date par la CGT. Cette timide avancée ne permet pas de rétablir une égalité entre les femmes et les hommes, ni d'améliorer le bien-être de notre société, loin de là.

Le transfert de l'allocation d'éducation des enfants handicapés ne nous paraît pas une bonne chose dans la mesure où nous sommes opposés à la création de cette branche.

Enfin, le 4^e sujet concerne le financement. La Sécurité sociale connaîtra un déficit inédit, actuellement évalué à 45 Mds€ en 2020, et à 20 Mds€ les années suivantes. Cette situation tient fondamentalement à la chute des recettes liées à une récession d'une ampleur inédite, et comporte pour les années à venir de fortes incertitudes.

Pour financer ce déficit, le gouvernement prévoit de mettre à contribution les organismes de protection sociale complémentaire (mutuelles, institutions de pré-

voyance, assurance santé) en les taxant à hauteur d'1,5 Mds€. Cette mesure n'est pas totalement illogique dès lors qu'ils ont continué à prélever des cotisations alors que leurs dépenses ont beaucoup baissé du fait de la crise. Cependant cela implique que ce prélèvement ne soit pas répercuté sur les cotisations des assurés. Pourquoi taxer seulement les organismes de protection sociale complémentaire, alors que les autres assureurs (auto et habitation notamment) ont-elles aussi vu leurs dépenses diminuer fortement ?

C'est cette situation qui a conduit à transférer 136 Mds€ de dette de l'ACOSS vers la CADES et à prolonger la durée de vie de cette dernière.

Ce transfert aboutit à faire financer cette dette exclusivement par les salariés et les retraités, via la CSG et la CRDS, tout en exonérant de toute contribution les entreprises, qui dans le même temps vont bénéficier de 20 Mds€ de réductions d'impôts. C'est inacceptable.

Et aucun bilan n'est tiré sur l'impact des 80 à 90 Mds€ d'exonérations et exemptions de Sécurité sociale, et en particulier de la transformation du CICE en baisses de cotisations patronales, alors que France stratégie vient de pointer le faible effet de la création du CICE en termes de créations d'emplois.

Au moment où le gouvernement confirme sa politique de cadeaux aux entreprises au nom du dogme de l'économie de l'offre, l'accent est mis dans le dossier de presse présentant le PLFSS sur la nécessité « *de rétablir la soutenabilité financière de la Sécurité sociale* », en limitant la hausse des dépenses.

S'il est frappant de constater que ce projet ne comporte pas un mot sur dossier des retraites, nous sommes particulièrement inquiets des récentes déclarations du ministre Bruno Le Maire qui a récemment déclaré que ce retour à l'équilibre passait par la réforme des retraites.

Rappelons que le Premier ministre a réclamé un rapport au COR sur les perspectives financières des retraites, rapport qui doit être adopté mi-octobre.

Oui cette crise inédite suppose bien une rupture, à l'opposé des orientations de ce PLFSS.

Pour la CGT, cela passe par la construction d'une Sécurité sociale du XXI^e siècle (dans la continuité des principes de solidarité mis en place, il y a tout juste 75 ans), une Sécurité sociale intégrale qui fasse face à l'ensemble des défis auxquels nous sommes confrontés, et qui reste fondée sur le travail et financés par la cotisation sociale assise sur le salaire socialisé.

La CGT émet un avis défavorable à ce PLFSS.





Liste des candidat-e-s - Section Individuels

LE CHOIX D'UNE GARANTIE POUR TOUS

	Nom	Prénom	Dernière fonction
1	WAGNEZ	Michel	Cadre principal
2	ALEXANDRE	François	Technicien logistique
3	GRIMOUX	Dominique	Agent technique éco finances
4	ROBIN	Bernard	Cadre Principal
5	ANIBALLE	Patrick	Référent piste
6	POSTEL	Alain	Technicien logistique
7	GUELLE	Marie-Claude	Cadre Technique 2
8	MARTY	Jean-Claude	Technicien aéronautique
9	LECHENE	Alain	Mécanicien avion
10	BUSSON	Arlette	Cadre principal
11	KARMES	Alain	Technicien financier
12	REBOUL	Gilles	PNC
13	LABROUSSE	Mariette	Technicienne appro
14	BARBARA	Martial	PNC
15	LEVY	Georgette	agent d'escale vente
16	LOE-MIE	Ariane	Technicienne commerciale
17	BOURCIER	Bernard	Chef d'équipe
18	BONNEFOUS	Philippe	Technicien Avion 3
19	FUCHS	Liliane	Technicienne commissariat
20	PASCHAL	Michel	Mécanicien avion
21	VINCENT	Roland	Cadre, chef de projet
22	DELAGE	Valérie	PNC
23	LABROUSSE	Jean Roland	Mécanicien avion
24	BOURDEL	Guy	Mécanicien moteur
25	JUBERT	Catherine	Technicienne logistique 2
26	LOUP	Michele	Cadre administratif
27	MARTIN	Francis	Technicien aéronautique
28	MINOSIO	Lionel	Contrôleur de gestion
29	CHAZOTTES	Jean-Claude	Agent Maîtrise encadrement
30	MORTENSEN	Bjarne	Agent administratif
31	GILABERT	Gérard	Technicien escale 3
32	POITTEVIN	Francois	Cadre Technique 1
33	DEPOIL	Claude	Technicien logistique administrative
34	COSTE	Gérard	Technicien avion
35	RICHARD	Franck	Agent d'escale commercial
36	SINEY	Philippe	Agent logistique exploitation
37	MARCHEGUET	Jacky	Technicien structure aéronautique
38	CHATELAIN	Edouard	Mécanicien moteur
39	VITEL	Francis	Cadre principal

